

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL
A BELIN-BELIET (33)

Séance du 2 mars 2020
Délibération n° 33

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt, le 2 mars à 17h00, le Comité syndical s'est réuni à BELIN-BELIET (33) conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. LAGRAVE Renaud**.

Étaient Présents : **M. LAGRAVE Renaud** portant pouvoirs de Mme HARRIBEY Laurence et de M. TOUZEAU Jean, **Mme LAMARQUE Gisèle** portant pouvoir de Mme BARAT Geneviève, **Mme NADAU Marie-Françoise** portant pouvoir de M. DUDON Alain, **M. THIERRY Nicolas**, **M. GILLÉ Hervé**, **Mme PIQUEMAL Sophie**, **Mme VALIORGUE Magali** portant pouvoir de M. COUTIERE Dominique, **M. BAUDY Serge** portant pouvoirs de M. DERVILLÉ Luc et de M. LAFON Bruno, **M. PEDEUBOY Jean-Louis**, **Mme CORMIER Claudine**, **M. DEDIEU Vincent** portant pouvoir de M. DUPIOL Guy, **M. DUNOGUES Yves** portant de Mme TAPIN Martine, **M. GLEYZE Jean-Luc**, **M. ICHARD Vincent**, **M. PAIN Cédric** portant pouvoirs de M. DELUGA Frédéric et de Mme LE YONDRE Nathalie, **M. SORE Serge** portant pouvoir de Monsieur SARTRE Philippe.

Absents excusés (pouvoirs) : Mme BARAT Geneviève ayant donné pouvoir à Mme LAMARQUE Gisèle, Mme HARRIBEY Laurence ayant donné pouvoir à M. LAGRAVE Renaud, M. TOUZEAU Jean ayant donné pouvoir à M. LAGRAVE Renaud, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. DUDON Alain ayant donné pouvoir à Mme NADAU Marie-Françoise, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à M. PAIN Cédric, M. DERVILLÉ Luc ayant donné pouvoir à M. BAUDY Serge, M. DUPIOL Guy ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. SARTRE Philippe ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, M. LAFON Bruno ayant donné pouvoir à M. BAUDY Serge, Mme LE YONDRE Nathalie ayant donné pouvoir à M. PAIN Cédric, Mme TAPIN Martine ayant donné pouvoir à M. DUNOGUES Yves.

Absents : M. TAUZIN Arnaud (excusé), M. CARRERE Paul (excusé), M. ROUFFIAT Bruno (excusé), M. LASSALLE Jean-Claude (excusé), Mme LEMONNIER Marie-Christine (excusée), Mme BRUN Yveline, Mme NAYACH Laure, Mme VEILLARD Carole.

FINANCES

Écomusée – Tarifs 2020 – Guichet complément (2)

En complément des tarifs guichets validés le 20 janvier 2020 par la délibération n°8.

ATELIER scolaire Marquèze ou Pavillon + Visite du quartier du 4 au 30 avril et du 1 ^{er} au 31 octobre 2020	6,00€/élève
CABINET DE CURIOSITE JOURNEE POUR LES COMMUNES HORS PARC	150,00 €
LOCATION AUDITORIUM JOURNEE TARIF PARTENAIRE	200,00 €
LOCATION AUDITORIUM 1/2 JOURNEE TARIF PARTENAIRE	100,00 €
LOCATION ATELIER JOURNEE TARIF PARTENAIRE	100,00 €
LOCATION ATELIER 1/2 JOURNEE TARIF PARTENAIRE	50,00 €
LOCATION HALL PAVILLON JOURNEE PAUSE REPAS MIDI OU SOIR	200,00 €

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL
A BELIN-BELIET (33)

Séance du 2 mars 2020
Délibération n° 33

LOCATION HALL PAVILLON 1/2 JOURNEE PAUSE REPAS MIDI OU SOIR	100,00 €
SOIREE SPECTACLE BILLET ADULTE	5,00 €
SOIREE SPECTACLE BILLET JUSQU'A 18 ANS	GRATUIT
LOCATION AUDITORIUM JOURNEE PARTENAIRE FINANCIER	GRATUIT
LOCATION AUDITORIUM 1/2 JOURNEE PARTENAIRE FINANCIER	GRATUIT
LOCATION ATELIER JOURNEE PARTENAIRE FINANCIER	GRATUIT
LOCATION ATELIER 1/2 JOURNEE PARTENAIRE FINANCIER	GRATUIT
LOCATION HALL PAVILLON JOURNEE PAUSE REPAS MIDI OU SOIR PARTENAIRE FINANCIER	GRATUIT
LOCATION HALL PAVILLON 1/2 JOURNEE PAUSE REPAS MIDI OU SOIR PARTENAIRE FINANCIER	GRATUIT
CONDITIONS TARIFS REDUITS : sénior +68 ans ; personne en situation de handicap ; sur présentation d'un coupon carte réduction ; CE conventionné ; CNAS ; chômeur ; étudiant ; tarif dernier train de 16h10	11€
OIT MIMIZAN BOIS VISITE GUIDEE SCOLAIRE	7,65 €
OIT MIMIZAN BOIS ATELIER SCOLAIRE	7,65 €
OIT MIMIZAN BOIS VISITE LIBRE GROUPE ENFANT	5,85 €

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCogne
COMITE SYNDICAL
A BELIN-BELIET (33)

Séance du 2 mars 2020
Délibération n° 33

OIT MIMIZAN BOIS VISITE LIBRE GROUPE ADULTE	9,45 €
OIT MIMIZAN BOIS VISITE GUIDEE GROUPE ADULTE	11,70 €
OIT MIMIZAN BOIS VISITE GUIDEE GROUPE ENFANT	6,75 €
OIT MIMIZAN BOIS JEU DE PISTE	117,00 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical unanime DECIDE :

- **DE VALIDER** ces tarifs pour la saison 2020
- **D'AUTORISER le Président** à signer les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le 3 mars 2020.


Renaud LAGRAVE
Président du Syndicat Mixte
Vice-président de la Région Nouvelle-Aquitaine